



## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **Certificat Matelot de Pont (CMP)**

### **+ Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS)**

### **+ Certificat de Sensibilisation à la Sûreté (CSS)**

**N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613**

#### **Textes de références**

Arrêté du 18 Août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de matelot qualifié pont

Annexes I et II du même arrêté portant sur le programme de formation et d'évaluation

#### **Niveau(x) de formation et titre(s)**

- Délivrance d'un PV de Validation par la DIRM, menant au certificat de Matelot de Pont. A la suite d'une commission et après étude du dossier de session contenant toutes les épreuves de la formation, la DIRM édite sur son site internet un PV de session contenant les résultats aux épreuves et les modules acquis par les candidats
- Titre de niveau 3 (anciennement V)
- Certificat de matelot de pont
- Fiche France compétence n°RNCP24154 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24154/>

#### **Activités visées**

Le certificat de matelot de pont est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer au pont des fonctions d'appui :

- A bord de navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute inférieure à 500, de navires armés à la pêche ou aux cultures marines,
- Sans tâches spécialisées à bord des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute égale ou supérieure à 500

#### **Prérequis pour l'entrée en formation**

Tout candidat à un certificat de matelot de pont doit :

- **Avoir 18 ans** au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet ;
- Avoir un niveau équivalent au niveau V, validé ou non par un diplôme
- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.
- Justifier d'une attestation de natation de 50m départ plongé

## Objectifs de la formation

La formation au Certificat de Matelot Pont prépare aux tâches liées à la fonction de matelot à bord des navires de pêche ou de commerce. Le titulaire du Certificat de Matelot Pont est appelé à s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre d'un engagement en qualité de matelot. Il participe à toutes les manœuvres du navire à la mer ou au port : amarrage, accostage, mouillage, appareillage, remorquage...

A l'issue de la formation, le titulaire du certificat de Matelot Pont a acquis des connaissances et développé des savoir-faire professionnels dans les domaines tels que : la navigation, le service de quart passerelle à la mer, la connaissance du navire, le maintien et le rétablissement de la sécurité du navire et de l'équipage, le balisage, les signaux, les règles de barre, la manœuvre, la météorologie et l'environnement maritime.

## Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

296 heures ( 235h CMP+52h CFBS+5h CSS+4h évaluations + réunion d'accueil)

Minimum : 6

Maximum : 12

## Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

## Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson
- Pour les parties manœuvre : sur le plan d'eau avec un de nos bateaux agréés par la DIRM

## Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstrations commentées justifiées, démonstrations pratiques dirigées, formation pratique embarquée, visite chantier de carénage, visite CROSSMED

## Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + épreuves écrites, pratiques et orales.

Contrôle continu de formation.

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacune des épreuves.

Le Certificat de sécurité (CFBS) est soumis à une revalidation quinquennale.

## **Modules (compris dans le tarif de la formation de CMP)**

### **Obligatoires et inclus (pour la certification)**

Certificat de sensibilisation à la sûreté (CSS)

Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)

### **Optionnels (non inclus dans la formation)**

Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de survie

## **Conditions de délivrance du diplôme**

- Être titulaire :
  - o d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (cf décret 2015-1575)
  - o des attestations de succès aux modules : Appui P1, P2, P3 et NP
  - o Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) et d'un certificat de sensibilisation à la sûreté (CSS)

## **Coût, horaires, et dates de formation**

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : [secretariat@tauroentum-formation.com](mailto:secretariat@tauroentum-formation.com)

## **Financement**

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

### **Salariés**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

### **Demandeurs d'emploi**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

#/ Pôle Emploi : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

### **Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

### **Travailleurs Indépendants**

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>